

La Coopération à l'École

Le Congrès National de la Coopération à l'École s'est tenu à La Rochelle du 18 au 26 octobre. La C.E.L. y avait été invitée. Comme je n'ai pu me rendre à La Rochelle, j'ai demandé à notre camarade Fragnaud, D. D., de nous représenter.

J'avais envoyé au Congrès une adresse dont voici quelques points essentiels :

Il y a vingt ans déjà, j'écrivais : La coopération scolaire est la forme française de l'École active et de l'École nouvelle. Il ne serait peut-être pas inutile que dans un prochain Congrès, vous vous appliquiez à montrer comment pratiquement, par la coopération scolaire, nous sommes allés très loin dans la voie préconisée par tous les novateurs du début du siècle ; la coopération scolaire est mieux que le self-government anglais ; elle précise en tous cas d'avance, le caractère social et non anarchique de ce self-government ; elle dit mieux que l'École Active de Ferrière, la motivation indispensable et normale du nouveau travail scolaire ; elle est la concrétisation dans la pratique de la formule célèbre de Decroly : « Par la vie, pour la vie ». Par les liens qu'elle noue avec la réalité ambiante, elle prépare la pédagogie dans une société socialiste où la coopération aura enfin la place éminente qui lui revient.

(2) Elian Finbert: *Hautes Terres* (Albin Michel).

Par nos techniques, nous intégrons vraiment, et totalement, les voyages de fin d'année à notre intense vie pédagogique. Nous ne nous contentons plus d'aller visiter telle ou telle région de France^e : nous allons y retrouver des camarades avec lesquels nous avons correspondu en intimité pendant toute l'année ; dont nous connaissons d'avance les parents, le milieu, le mode de vie ; le voyage de fin d'année devient alors comme l'aboutissement naturel de l'échange, le bouquet symbolique qu'on pose avec fierté et soulagement aussi, au sommet du toit qu'on vient de poser.

... ..
 Cette réalisation des échanges interscolaires, née des techniques de l'imprimerie à l'École, donne ainsi une motivation nouvelle à la coopérative scolaire. Et nous pouvons entrevoir peut-être, pour un jour prochain, en doublant le vaste rideau des écoles primaires, françaises, un autre réseau, celui des coopératives scolaires qui, par les échanges interscolaires en cours d'année, par les échanges d'élèves en juillet, apporterait une solution pratique au tourisme scolaire qui, par la force des choses, doit marquer d'une façon décisive et heureuse notre pédagogie des années à venir.

*
 **

Voici, maintenant, l'essentiel des rapports qui, à l'issue du Congrès, nous ont été adressés par Fragnaud et par notre camarade Hervet (Hte-Gar.), délégué de la Haute-Garonne :

« Il est à remarquer que le plus grand nombre de panneaux qui ornaient les murs de la Salle de l'Oratoire, et résumaient les principales activités des Coopés, contenaient des pages de journaux scolaires, des photos de matériel d'imprimerie ou d'équipes d'imprimeurs au travail.

« Grâce au dévouement de nos camarades de La Rochelle, et en particulier Bouclaud et Fontenaud, le panneau C.E.L., très bien compris, figurait en bonne place, ainsi qu'une casse et deux presses : une à volet, une à rouleau.

« Relations avec la C.E.L. : M. de Saint-Aubert rend hommage à Freinet et indique que les rapports entre l'Office Central et la C.E.L. ont donné de bons résultats par suite de l'affinité et de la communauté des idées. Dans certains endroits, on a créé des organismes permanents de liaison. Le Bureau souhaite que cette collaboration soit de plus en plus efficace.

« Le rapporteur insiste sur le côté éducatif de la coopération scolaire et met en garde les congressistes contre l'aspect commercial de certaines activités.

« Organisation Départementale : L'Office compte 66 sections départementales actives. 10 sections sont en voie de constitution (dont la Ch.-M^{me}) ; quelques sections sont en sommeil.

« Effectif : Dans le premier degré : 11.434 coopés scolaires, soit une augmentation de 2.414 depuis 1949. Elles groupent 369.370 membres contre 265.360, l'an dernier. La progression est

régulière et le rapporteur en félicite M. Prevost, pour son action dans les Ecoles Normales. Il signale également l'accroissement des réalisations départementales.

« Echanges intercoopérateurs : Rapporteur : M. Petit, I.P. à Grenoble, Secrétaire général de la Section de l'Isère.

« Le rapporteur affirme que la pratique des échanges est la clef de voûte de la Coopération. La pédagogie moderne est basée sur ces échanges. M. Petit donne un aperçu de la technique Freinet et de l'organisation de nos échanges. Il déclare que la « double appartenance (Office et C.E.L.) ne causera aucun drame ». Il fait état des relations suivies entre la C.E.L. et l'Office. « Nous sommes, dit-il, en parfait accord avec Freinet. Je regrette son absence, ainsi que celle d'Alziary, mais j'espère qu son représentant, qui doit être ici, me succédera à cette tribune. »

« Il indique comment doivent se pratiquer tous les échanges et montre le rôle du maître, en cette matière.

« Rôle de l'Office : « Il y a un travail fraternel à envisager avec la C.E.L. ». En particulier, la fiche de renseignements mise au point par Alziary est indispensable. Le rapporteur préconise la création d'un fichier départemental.

« Tout comme dans la C.E.L., un contrôle des échanges doit être exercé. Les réussites seront publiées dans le bulletin national.

« Il est nécessaire d'entreprendre des démarches auprès des P.T.T. pour obtenir la franchise postale entre écoles correspondantes.

« M. de Saint-Aubert lit un passage de la lettre que Freinet a adressée au Congrès, passage relatif à l'échange d'élèves entre Bertrand (S.-et-O.) et Guilbaud (Ch.-M^{me}).

« Saillard répond alors à la place de Fragnaud, empêché. « Un des plus chers désirs de la C.E.L., dit-il, est de voir établir une coopération entre l'Office et la C.E.L. Pour mon compte personnel, je formule l'espoir que cette collaboration étroite libèrerait le rapporteur du souci de la création de groupes départementaux qui entreraient en concurrence avec le groupe départemental de l'École Moderne. »

*
 **

A la suite de ce Congrès, M. de Saint-Aubert nous a demandé de resserrer encore, pratiquement, les liens qui doivent permettre une collaboration toujours plus efficace entre C.E.L. et Office des Coopératives.

L'emploi de nos techniques suppose l'organisation coopérative de l'École ; et la vie de la coopérative est entretenue, développée et assise par l'emploi de notre matériel et de nos techniques (imprimerie à l'École, journal, correspondances).

C'est dire que C.E.L. et Office des Coopératives auront, par la force des choses, une bonne partie commune de leurs adhérents. La collaboration souhaitée serait naturellement réalisée si tous nos membres adhéraient à l'office des Coopératives, s'ils ne se contentaient pas

d'y adhérer, s'ils y travaillaient effectivement en bons militants consciencieux des destinées de l'Ecole.

Et cette entente doit et peut se faire dès la base, départementalement. A nos camarades de juger eux-mêmes de l'action à mener pour y parvenir.

C. F.